

## Trajectoire pour les usagers nécessitant un ou plusieurs examens au département de radiologie

### Amendement à la trajectoire initiale du 6 avril 2020 pour les usagers jaunes ou rouges de l'urgence

1. Remplir la requête de radiologie avec toutes les informations obligatoires ainsi que le type d'isolement de l'utilisateur.
2. Faxer la requête au # suivant : 418-338-7799 avec la mention d'où vient l'utilisateur sur la demande. Le service de radiologie confirmera par téléphone avoir reçu la demande. Urgence COVID **54010**.
3. Pour toutes les radiographies pouvant être faits au chevet

Rx pulmonaire AP  
Rx Abdomen simple  
Rx membres supérieurs et inférieurs  
RX Bassin

Elles doivent être faites au chevet. S'il s'avère que les certaines radiographies doivent être faites au département, il est possible de contacter le radiologiste pour une lecture prioritaire de voir s'il est nécessaire de déplacer l'utilisateur au département pour complément d'examen.

S'il y a lieu, l'utilisateur sera dirigé directement dans la zone jaune de la salle d'attente de l'urgence avec l'équipement de protection requise (masque de procédure ou N-95,) et l'utilisateur sera escorté par un accompagnateur afin d'assurer le respect de la distanciation sociale lors du déplacement et procéder à la désinfection des surfaces « high-touch » touchées. Le technologue appelle l'infirmière de l'urgence au poste 54189 qui dirige l'utilisateur avec le préposé ou l'aide de service, directement en radiologie salle 1.

L'accompagnateur attend à l'extérieur de la salle d'examen pendant la procédure. Le technologue fera l'examen avec l'équipement de protection requis (blouse, masque de procédure ou N-95, gant, protection oculaire). Après l'examen, l'utilisateur sera escorté à nouveau par l'accompagnateur vers la salle d'attente jaune de l'urgence afin d'assurer le respect de la distanciation sociale lors du déplacement et procéder à la désinfection des surfaces « high-touch » touchées.



Pour toutes autres radiographies : S'il s'avère que les radiographies doivent être faites au département, le technologue recevra la requête par fax et il appellera l'urgence lorsqu'il sera prêt. Le brancardier ou la préposée de l'urgence doit revêtir un ÉPI propre (blouse, masque de procédure ou N-95, gants, protection oculaire) selon le type d'isolement et se dirige en radiologie directement dans la salle 1. Lors du déplacement, le préposé ou le

brancardier doit procéder à la désinfection des surfaces « high-touch » touchées. L'agent de sécurité et l'entretien ménager n'est pas nécessaire pour le transport. Le technologue fera l'examen avec l'équipement de protection requise (blouse, masque de procédure ou N-95, gant, protection oculaire).

Après l'examen, l'usager sera raccompagné par le brancardier ou la préposée de l'urgence toujours avec l'équipement de protection requise (blouse, masque de procédure ou N-95, gants, protection oculaire) en procédant à la désinfection des surfaces « high-touch » touchées pendant le transport et la salle sera nettoyée selon la précaution gouttelette / contact protection oculaire.

### **Pour le transport des usagers jaunes sur civière faible suspicion qui doivent aller au département :**

- Le technologue est en charge de coordonner tous les examens de l'usager en un seul déplacement entre l'urgence et la radiologie.
- Le personnel soignant doit préparer et amener l'usager à la sortie de la zone.
- Faire porter un masque à l'usager, lui demander de procéder à l'hygiène des mains et placer une couverture sur le fauteuil roulant ou la civière et en recouvrir l'usager.
- Le brancardier ou la préposée de l'urgence doit revêtir un ÉPI propre (selon l'isolement du patient) pour reconduire l'usager en radiologie et changer son EPI dans la salle d'examen avant de reconduire l'usager à l'urgence.
- Pendant l'examen, la civière restera dans la salle d'examen de la radiologie peu importe le type de précaution gouttelette / contact protection oculaire. L'usager repartira sur celle-ci

### **Désinfection de l'appareil mobile ou de la salle d'examen**

#### **Pour les usagers à protection gouttelette / contact + protection oculaire**

- **Au département** : Immédiatement après le départ de l'usager, retirer la lingerie et désinfecter la salle et tout ce qui a été touché par l'usager ou par le personnel.



- Disposer selon les procédures habituelles en gouttelette / contact protection oculaire. Voir pièce jointe.
- **Au chevet** : Immédiatement après l'examen, nettoyer l'appareil selon la procédure habituelle en gouttelette /contact protection oculaire. Voir pièce jointe.

Dans le cas d'une précaution aérienne / contact renforcée (IMGA ou réanimation)

- **Au département** : Immédiatement après le départ de l'utilisateur, retirer les fournitures et la literie. Attendre le changement d'air (1h10 ou se référer à la charte de changements d'air) avant d'effectuer la désinfection de type Contact par l'équipe de l'hygiène et salubrité.
- **Au chevet** : Disposer selon les procédures habituelles en aériennes / contact renforcées. Immédiatement après l'examen, nettoyer l'appareil mobile selon la procédure habituelle aérienne / contact renforcées. Voir pièce jointe.

\*\*\* Les examens seront lus en priorité. Il sera de la responsabilité du médecin prescripteur d'en assurer le suivi.

\*\*\* L'utilisateur ne doit pas rester dans les salles d'attente de la radiologie. S'assurer que l'utilisateur entre directement dans les salles d'examen lorsque prêt.

\*\*\* Il peut s'avérer nécessaire de contacter la radiologue de garde pour déplacer l'utilisateur jaune au département.

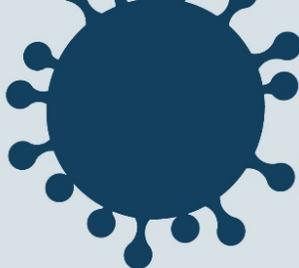
\*\*\* Cette trajectoire peut être annulée en tout temps s'il y a augmentation des cas dans notre région.

« Signature autorisée »

**Comité local covid exécutif**

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec 



# COVID-19

